



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

2^{ème} séance de l'année
Jeudi 30 mars 2023

Sous la présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

Convocation adressée aux élus
Le 24 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLEQUIER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGLIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Marie-Hélène SALOMON
Jimmy LOUIS
Rosette BONNETO
Georges BREDET
Badi FADDOUL

PRESENTS

Marie-Andrée MANDIL
Alain SOREZE
Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Bruno FANFANT
Michèle ROBIN-CLERC
Jean-Marc SOUKAÏ
Alex AUCAGOS
Jacques BANGOU
Sandra ENJARIC
Claude BARFLEUR
Monique DECASTEL
Mehdi KEÏTA
Loïc MARTOL
Marie-Eugène TROBO-
THOMASEAU

ABSENTS

Dominique DOLMARE

Yann NANETTE
(Procuration à A. SOREZE)

Danita LEBRERE
(Procuration à J. LOUIS)

Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
(Proc. à T GALVANI)

Jean-Charles SAGET

Evelyne DEMOCRITE
(Proc. à J. BANGOU)

**DEMANDE DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DU TOURNAGE DU LONG METRAGE INTITULE
« ZION »**

INFORMATION AU CONSEIL

RF
Guadeloupe

**DEMANDE DE PARTENARIAT
DANS LE CADRE DU TOURNAGE DU LONG METRAGE INTITULE
« ZION »**

INFORMATION AU CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Considérant la lettre adressée par mail au Maire de Pointe-à-Pitre, le 17 mars 2023 présentant le long métrage « ZION » adapté de TIMOUN AW, écrit et réalisé par Nelson Foix,

Considérant la volonté du conseil municipal d'accompagner l'émergence d'artistes Pointois et Guadeloupéens et de promouvoir ledit projets sur le territoire de Pointe-à-Pitre,

Considérant l'impact socio-culturel et économique de ce projet sur le territoire de Pointe-à-Pitre,

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE ACTE AU MAIRE

Article 1 : Il est donné acte au Maire qu'il a informé le Conseil municipal de la demande de partenariat avec la ville de Pointe-à-Pitre, proposée par la production « Black Moon Films » pour le tournage du film « ZION », et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires, inhérentes à cette demande de partenariat.

Article 2 : Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Pointe-à-Pitre, le 30
Le Maire,

Harry DURIMEL



RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 12/04/2023
971-219711207-AU_001_2023-AU